



Lille, le 12 JAN. 2023

Monsieur Benoît VALLET
Directeur Général
ANSES
14 rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT Cedex

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez par vos anciennes fonctions, la Préfecture du Nord porte depuis quelques mois l'instruction d'une servitude d'utilité publique (SUP) autour de l'usine Exide, afin de gérer la pollution historique au plomb des sols.

Si nous partageons pleinement les objectifs de cette démarche (informer les citoyens, encadrer les usages, pérenniser les mesures dans le temps), nous sommes en profond désaccord avec la Préfecture du Nord sur certaines dispositions, tout particulièrement le seuil de 1 000 mg de Pb/kg de terre fixé comme entraînant une dépollution.

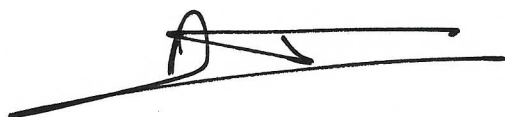
A ce jour, seules certaines parcelles contaminées à plus de 1 000 mg de Pb/kg de terre ont fait l'objet d'une dépollution portée par l'exploitant. Les autres parcelles, pourtant elles aussi impactées par le plomb à des niveaux importants mais inférieurs à 1 000 mg de Pb/kg, n'ont fait l'objet d'aucune mise en sécurité.

Or, dans l'état actuel des connaissances, le maintien de concentrations importantes en plomb dans les sols sans mesure de gestion spécifique ne nous apparaît pas raisonnable, car elle laisse des populations parfois sensibles, comme les jeunes enfants, trop exposées à ce contaminant dont nous connaissons les effets néfastes sur la santé.

Aussi, nous souhaiterions connaître l'avis de l'ANSES en tant qu'agence experte, transparente et indépendante, sur les niveaux de risque associés à ce seuil de 1 000mg de Pb/kg de terre et ses éventuelles recommandations en la matière. En effet, l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 28 janvier 2021 mentionnait un seuil de 300 mg de Pb/kg de terre, justifiant d'une recherche de cas de saturnisme, car cette concentration était associée à un dépassement du seuil de 50 µg/L chez environ 5 % des enfants. Or, le seuil proposé de 1 000 mg est bien au-delà de cette valeur de 300 mg.

Nos équipes tiennent à disposition de vos services l'ensemble des éléments que nous détenons sur ce dossier. Vous trouverez par ailleurs en pièce jointe le rapport de demande d'institution de servitudes d'utilité publique portée par l'exploitant. Y sont indiquées notamment en annexe les concentrations en plomb retrouvées dans les sols investigués à l'intérieur du futur périmètre de la SUP. Vous y découvrirez ainsi de nombreuses parcelles touchées par des concentrations au-delà de 600 mg de Pb/kg de terre et pour lesquelles nos citoyens les plus jeunes sont exposés au polluant plomb et le seront encore pendant un long moment.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A stylized signature consisting of a large, bold letter 'A' followed by a horizontal line.

Martine AUBRY

A stylized signature that appears to read 'Proisy' in a cursive script, followed by a horizontal line.

Patrick PROISY